

## GENERALITES

L'eau est grandement utilisée par les industries que ce soit dans des procédés de fabrication, pour chauffer ou refroidir des installations ou encore pour des opérations de lavage. La pollution générée par ces rejets varie beaucoup en fonction du type d'activité industrielle. La pollution peut être de type particulière, dissoute ou thermique, contenir des matières organiques, des produits toxiques, des solvants, des métaux lourds, des hydrocarbures ou des micropolluants...

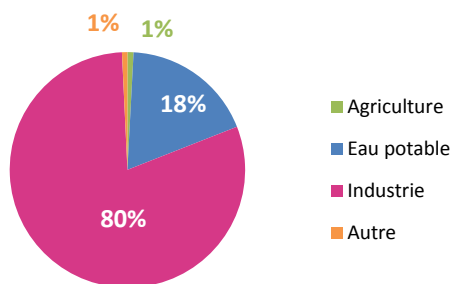
Cette pollution industrielle se caractérise aussi par des variations de flux notamment en terme de quantité en fonction des pics d'activité dans une journée ou même au cours d'une année (activité saisonnière).

Selon la quantité de pollution rejetée, un traitement est nécessaire avant tout rejet dans le milieu naturel. Il peut être interne (sur le site industriel), externe (station d'épuration de la commune) ou combiné, c'est-à-dire qu'un traitement préalable des effluents est effectué par l'industrie avant le rejet dans le réseau d'assainissement collectif.

En application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement, les industriels dont l'activité implique des rejets dans le milieu aquatique ou dans le réseau d'assainissement ainsi que ceux qui effectuent des prélèvements dans la ressource en eau payent des redevances à l'Agence de l'Eau. La redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique est établie selon la quantité de pollution annuelle rejetée dans le milieu naturel. L'assiette de la redevance pour modernisation de réseaux de collecte est le volume d'eau facturé au titre de la redevance d'assainissement, avant abattement ou dégressivité. La redevance pour prélèvement est, quant à elle, calculée à partir du volume d'eau prélevé au cours d'une année, mesuré par compteur d'eau ou à défaut estimé forfaitairement.

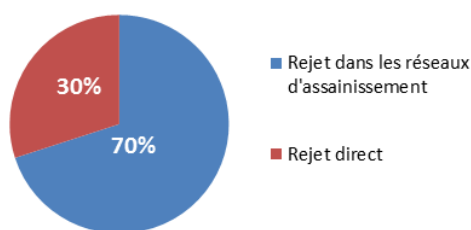
## DANS LE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

Du fait de son histoire industrielle et de sa situation géographique idéale au cœur d'un des bassins de consommation les plus riches d'Europe, le bassin Artois-Picardie se caractérise par une **forte implantation d'industries** sur son territoire. Le secteur industriel représente une pression pour la ressource en eau ainsi qu'une pollution supplémentaire pour les cours d'eau.



### Usage de l'eau de surface prélevée en 2011

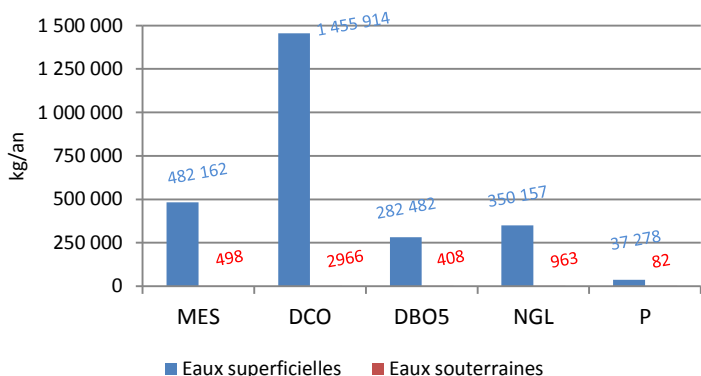
80% de l'eau prélevée dans les eaux superficielles est destinée à un usage industriel, contre 17% pour les eaux souterraines. Ceci s'explique par le fait que certains usages des établissements industriels n'ont pas besoin d'une eau de très bonne qualité, ce qui est le cas des eaux de surfaces plus exposées à la bactériologie et aux matières organiques.



### Répartition des sites industriels selon le type d'exutoire

Le nombre d'établissements industriels sur le bassin Artois-Picardie est estimé à environ 600 sites. 70% de ces industries sont raccordés à un réseau d'assainissement collectif.

En raison du renforcement de la réglementation concernant la pollution industrielle, une majorité des industries est équipée d'ouvrages de traitement allant d'une simple décantation à des procédés plus complexes selon la composition des effluents rejetés.



### Rejets des industriels raccordés, en sortie station dans les eaux superficielles et souterraines en 2010

L'analyse de l'évolution des flux des industriels raccordés ne peut être réalisée rigoureusement du fait du changement de méthode depuis la [loi sur l'eau et les milieux aquatiques \(LEMA\)](#) de 2006. Avant cette date, les flux industriels étaient quantifiés à partir des données utilisées pour le calcul des redevances. Actuellement, la méthode de calcul est basée sur le suivi régulier des flux rejetés (dispositif d'autosurveillance).

Une tendance à la baisse est toutefois observée et confirmée par les experts. Elle peut s'expliquer par la diminution du nombre d'établissements raccordés (fermeture et débranchement de plusieurs sites), par l'amélioration des performances épuratoires des stations d'épuration et par la connaissance plus approfondie des industriels raccordés.